



AUTO RC THONON

Monsieur Grégory JURY
Président de l' Association
8 impasse des verdannes
74200 MARGENCEL
04 50 72 91 31 / 06 69 46 49 69

Association Loi 1901
Déclarée le 20/07/2005
A Thonon les Bains
Affilié à la Fédération de Voiture Radio Commandées Sous le n° 0938
Email : arct@autorcthonon.fr
Site internet : www.autorcthonon.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION année 2010

IDENTIFICATION

Nom Prénom
Date de naissance/...../.....
Adresse
Code postal |_|_|_|_|_| Ville.....
Téléphone : Fixe Mobile.....
e-mail *.....

INFORMATIONS POUR LE CLUB

Fréquences radio : n°1...../ n°2..... **Attention aux fréquences interdites***

N° de licence : |_|_|_|_|_|_|_| pour les personnes ayant déjà un numéro de licence

ECHELLES :

1/5^{ème} 1/12^{ème}
1/8^{ème}
1/10^{ème} Autres :

REMARQUES EVENTUELLES

Electriques
Thermiques
.....
.....
.....

Tarifs des cotisations

Lic. Accompagnateur	: 66 € <input type="checkbox"/>	Lic. Ligue Junior (né après le 31/12/1993)	: 73 € <input type="checkbox"/>
Lic. Découverte	: 72 € <input type="checkbox"/>	Lic. Ligue Senior	: 86 € <input type="checkbox"/>
Lic. Organisateur	: 75 € <input type="checkbox"/>	Lic. Nationale Junior (né après le 31/12/1993)	: 83 € <input type="checkbox"/>
Lic. Internationale	: 98 € <input type="checkbox"/>	Lic. Nationale Senior	: 102 € <input type="checkbox"/>
Enfant de licencié	: 35 € <input type="checkbox"/>	Adhésion au club*	: 50 € <input type="checkbox"/>

Chèque de caution* : 30 €

Souhaite acheter un T-shirt : 10 € Taille : S ; M ; L ; XL ; XXL

Cette inscription sera effective 8 jours après l'envoi de ce formulaire au président du club à l'adresse suivante :

M. Grégory JURY
8 impasse des Verdannes
74200 MARGENCEL

Je soussigné, M. _____

Demeurant à _____

*Déclare avoir pris connaissance des statuts et règlements du club, et m'engage à m'y conformer sous peine de radiation
Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »*

ESPACE RESERVE AU CLUB

Payé: En liquide Par Chèque
Rendu monnaie : Chèque de caution

*Voir règlement intérieur ci-joint.

REGLEMENT INTERIEUR

I. LICENCE ET ADHESION

1. Le port de la licence ou de la carte de membre est obligatoire dans l'enceinte du circuit.
2. Lors de la réception de votre courrier d'inscription, merci d'envoyer un mail de confirmation à l'adresse suivante arct@autorcthonon.fr afin de valider vos coordonnées internet.
3. Le code d'accès au circuit sera délivré à toute personne qui aura pris sa licence auprès de la ligue et payée son adhésion au club.
4. Outre la cotisation annuelle à acquitter, chaque adhérent s'engage à venir participer pendant l'année à 5 séances de travaux (convocation envoyé 10 jours avant) d'entretien et de remise en état de la piste. Pour formaliser son engagement, tout membre du club doit verser **une caution de 30 euros**, qui ne sera encaissée qu'en fin d'année associative si aucune participation n'a été manifeste. Remboursement de la caution lors de l'assemblée générale de fin de saison (novembre)
5. Une participation de 50 € sera demandée pour toute adhésion au club pour les personnes déjà inscrites dans un autre club.
➤ Pour les personnes désirant prendre une licence, les 50 € sont compris dans le prix des inscriptions.
6. Le club accorde un prix préférentiel de 35 € (adhésion + licence) aux enfants de licenciés souhaitant prendre une licence découverte et ayant moins de 16 ans.

II. FREQUENCES

1. Les fréquences 41.000 à 41.100 Mhz sont formellement interdites aux voitures radiocommandées. Soyez vigilants car il en va de la sécurité de tous, notamment des modèles avions.
2. Pour éviter toute interférence, indiquer la fréquence utilisée sur les tableaux situés sous l'abri des avions et vers l'escalier qui monte au podium.

III. SECURITE

1. Il est interdit de rouler en sens inverse.
2. Il est interdit de rouler sans carrosserie.
3. Il est interdit de s'asseoir sur les établis
4. Il est interdit de monter sur la rampe devant les stands ainsi que sur les passerelles du circuit électrique.
5. L'accès au podium et au circuit est réservé aux personnes possédant une licence.

IV. VIE AU CLUB

1. Les véhicules sont interdits dans l'enceinte du circuit sauf pour décharger du matériel
2. Tout licencié s'engage à participer à l'entretien du circuit.
3. Chaque personne doit nettoyer son établi lorsqu'elle quitte le circuit. Et ne laisser aucuns déchets sur le site.
4. Veiller à bien verrouiller le cadenas et pour éviter de le perdre, s'assurer qu'il est verrouillé sur le portail même lorsque le portail est ouvert.
5. Les mineurs sont sous la responsabilité des parents.

V. LES CIRCUITS

1. Les circuits sont réservés aux voitures radiocommandées. Il est interdit de rouler avec tout autre véhicule style : Quad, moto, vélo, Pocket bike et autres.
2. Le petit circuit est réservé à l'échelle 1/10 électrique ou thermique. Les autres échelles sont donc interdites.